

FONDS G CROISSANCE 2020



Plus moderne et plus simple que la version originale de 2014, **le nouveau fonds G Croissance 2020** proposé par Generali Vie est une solution d'épargne durable conciliant garantie partielle du capital à l'échéance, diversification de l'investissement et accompagnement d'une relance économique inclusive et respectueuse de l'environnement. Une solution adaptée aux différents projets et objectifs de placement de chaque épargnant : préparation de la retraite, financement des études des enfants, etc.

LE RENOUVEAU AU SERVICE DE VOTRE ÉPARGNE



Une participation au **financement de l'économie française**.



Une **gestion financière** dynamique, diversifiée et durable.



Une opportunité de **diversifier** votre épargne.



Le savoir-faire et l'expertise de Generali au service de votre épargne.



Un horizon d'investissement **sur mesure adapté à votre profil**.



Une espérance de rendement **supérieure au fonds en euros**.

G CROISSANCE 2020

UNE SOLUTION SIMPLE, SOUPLE ET SUR MESURE

1

Vous avez la possibilité d'investir votre capital de départ sur **3 durées d'engagement différentes maximum** (au sein du même contrat).

2

Vous **fixez la durée de votre investissement entre 8 et 30 ans**.

3

Votre **niveau de garantie** à l'échéance des sommes versées nettes de frais est **fixé à 80 %** quelle que soit la durée choisie.



À l'échéance, votre capital investi⁽¹⁾ sur le fonds G Croissance 2020 sera **arbitré gratuitement** vers un support en unités de compte avec un niveau de risque peu élevé.⁽²⁾

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

⁽¹⁾ Le capital investi correspond aux sommes versées sur le fonds G Croissance 2020 nettes de frais sur versement et/ou arbitrage et déduction faite des éventuels rachats et/ou arbitrages effectués sur le fonds.

⁽²⁾ Sauf instruction contraire de votre part conformément aux dispositions de la note d'information valant conditions générales.

ACCÈS AU FONDS G CROISSANCE 2020

EN SOUSCRIVANT UN NOUVEAU CONTRAT

- ▶ Vous bénéficiez d'un contrat plus souple et plus moderne, et profitez d'une épargne diversifiée. Le fonds G Croissance 2020 est disponible sur les contrats phares proposés par Generali Vie.

EN TRANSFORMANT VOTRE CONTRAT

- ▶ Vous transformez (par arbitrage ou par versement libre) la nature de votre contrat d'origine libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en G Croissance 2014 en un nouveau contrat libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en G Croissance 2020. La transformation est un acte gratuit qui vous permet de conserver votre antériorité fiscale.

EN TRANSFÉRANT VOTRE CONTRAT VERS UN NOUVEAU CONTRAT DANS LE CADRE DE LA LOI PACTE

- ▶ Vous redynamisez votre épargne en passant de votre contrat d'origine à un nouveau contrat plus moderne tout en conservant votre antériorité fiscale. Le transfert est un acte gratuit.

CHOISIR LA NOUVELLE SOLUTION G CROISSANCE 2020

- C'est bénéficier d'une nouvelle formule qui se veut désormais **plus simple, plus flexible et plus moderne**.
- C'est faire le choix d'une gestion d'actifs **diversifiée, dynamique et durable de votre épargne**.
- C'est investir à long terme pour plus d'impact sur la société et l'environnement : en effet, la gestion du fonds G Croissance 2020 intègre des facteurs financiers plus **durables et responsables pour l'avenir** et permet de faire face aux enjeux environnementaux et sociaux.
- C'est l'opportunité pour vous de confier la gestion de votre épargne à Generali en **capitalisant sur l'expérience d'une équipe de gestion au savoir-faire et à l'expertise reconnus**.

Loi
Pacte

FONDS « G CROISSANCE 2020 »

Type de fonds : Croissance
Durée de l'engagement : entre 8 et 30 ans (au choix)
Niveau de garantie au terme : 80 %
Valorisation : hebdomadaire
Versement minimum : 1 000 €
Frais de gestion : 1 % par an



LE SAVIEZ-VOUS ?

En investissant sur des horizons long terme avec un niveau de garantie à l'échéance à hauteur de 80 %, vous profitez davantage du potentiel de performance du fonds G Croissance 2020.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Document non-contractuel à caractère publicitaire.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

